

CALENDRIER DE PAIEMENT : DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
HORAIRES : DE 07H30 A 11H30

Le règlement s'effectue le mois précédant le mois de restauration

Il est demandé aux parents de prévoir l'appoint lors du règlement en espèces
 Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

REGLEMENT DU MOIS COMPLET (SANS DEDUCTION DE JOURS)

MOIS DE RESTAURATION	NOMBRE DE JOURS	DATES DE PAIEMENT	PRIX REPAS €	TOTAL €
JUIN 2018 (6ème à la 4ème)	11	23-24-25 mai	2,05	22,55 €
JUIN 2018 (3ème)	12	23-24-25 mai	2,05	24,60 €

Une boîte est disponible au Service Gestion-Intendance, **pour le paiement par chèque uniquement**
 Le chèque doit être libellé à l'ordre de : **Agent-Comptable Collège Rose Saint-Just** et doit être signé,
 Le nom, prénom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque.

INFORMATIONS IMPORTANTES : La Demi-pension s'achève le mardi 19 juin 2018.
Toutefois, les élèves de 3ème pourront déjeuner s'ils le souhaitent le jeudi 28 juin.
FORMULE : 1 ou 2 JOURS de DEDUCTION PAR SEMAINE TOUJOURS POSSIBLE.

NOM - CLASSE ELEVE : _____
 REGLEMENT MOIS : _____

NOM PARENT ET/OU CHEQUE : _____

Calendrier de présence au réfectoire à préciser lors du règlement

JUIN(11 ou 12 jours)	
JOURS	A COCHER
vendredi 01 juin	
lundi 04 juin	
mardi 05 juin	
jeudi 07 juin	
vendredi 08 juin	
lundi 11 juin	
mardi 12 juin	
jeudi 14 juin	
vendredi 15 juin	
lundi 18 juin	
mardi 19 juin	
jeudi 21 juin	X
vendredi 22 juin	X
lundi 25 juin	X
mardi 26 juin	X
jeudi 28 juin	
vendredi 29 juin	X
nbre de jours X 2,05	

DNB le 28 et 29

MONTANT A REGLER

La Gestionnaire

N. NINO

